



Second entretien préalable ou pas?

Par **SOgaelle**, le 10/11/2012 à 09:49

Bonjour,

Le 19 septembre mon employeur me reçoit pour m'informer qu'il va lancer une procédure de licenciement pour une faute commise le 14 septembre. Il me dit vouloir me licencier pour incompatibilité d'humeur et me met en congé le temps de la procédure afin de m'arranger. Je suis convoqué le 28 septembre à l'entretien préalable puis il envoie une demande d'autorisation à l'inspecteur du travail qui me convoque à son tour.

En date du 23 octobre le licenciement est refusé par l'inspecteur car mon employeur n'a pas précisé le motif.

Mon employeur a renvoyé une nouvelle demande à l'inspecteur le 19 octobre en changeant le motif. A ce jour personne n'est capable de me dire si j'aurai dû avoir un nouvel entretien avec mon employeur ou bien s'il s'agit de la continuité de l'affaire?

Par **pat76**, le 10/11/2012 à 17:11

Bonjour

Si l'inspecteur du travail a refusé le licenciement, votre employeur ne pouvait pas continuer la procédure mais saisir le Tribunal administratif pour contester la décision de l'inspecteur du travail.

Vous avez repris votre poste, vous percevez votre salaire?

Vous êtes délégué du personnel, vous pouvez participer aux réunions?

Par **SOgaelle**, le **10/11/2012** à **20:04**

Je suis toujours en congés et n'ai pas assisté à la dernière réunion de DP.
Le problème c que j'ai reçu la lettre de refus le 23 octobre je me suis donc rendu sur mon lieux de travail et on m'as dit qu'une nouvelle demande avait été faite auprès de l'inspecteur le 19 octobre et que j'étais donc toujours en congés. (dans l attente).